

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département  
HAUTES-ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RISOUL

Nombre de Membres

Séance du 27 avril 2026

Afférents au conseil	En exer cice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à 9h00,  
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Régis SIMOND, Maire.

**Sens du vote :**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Présents :** Mmes et Mrs les conseillers : Mmes : ASSAUD Chloé, BASIRE-BONNAFFOUX Sandra, ESMIEU Séverine, MARY Pauline, SALIGNAC Michèle, VASINA Pauline, Mrs : BONNAFFOUX Mickaël, BRUN Jean Luc, CARRETTA Thierry, FISLER Quentin, JEHAN Frédéric, QUERE Gérard, SIMOND Régis.

**Excusé :**

**Absents :** Mme ALMERAS Sylvie, M. FEUILLASSIER Sylvain

**Secrétaire de séance :** Mme VASINA Pauline.

Date convocation :

Le 16 avril 2026

Date d'affichage :

Le 16 avril 2026

**Objet : Adoption des tarifs été Remontées mécaniques et luge Dévale**

**Vu le Code général des Collectivités territoriales,**

**Vu l'article 12 de la délégation de service public de remontées mécaniques du 16 Février 2001 et ses avenants N°1 et N°3,**

**Vu l'article 11 de l'avenant N°2 à la délégation de service public de remontées mécaniques du 16 Février 2001,**

**Vu l'annexe 4 à la délégation de service public de remontées mécaniques du 1<sup>er</sup> septembre 2014,**

**Considérant la grille tarifaire été 2026 proposée par la Société Risoul Labellemontagne,**

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la grille tarifaire remontées mécaniques et luge Dévale proposée par la Société Risoul Labellemontagne pour la saison d'été 2026 et propose de l'adopter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** la proposition de M. le Maire,

**Adopte** la grille tarifaire remontées mécaniques et luge pour la saison d'été 2026 ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Régis SIMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501193-20260427-D2026-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2026

Publication : 28/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La Secrétaire de Séance

Pauline VASINA

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

## TARIFS ÉTÉ 2026

Ouverture du 4 juillet au 30 aout 2026

### LUGE DEVALE

7/7 10h00 - 12h30 / 13h30 - 18h00

Offres individuels	SOLO	DUO
1 descente Luge Dévale	6,50 €	10,00 €
6 descentes Luge Dévale	35,00 €	50,00 €
10 descentes Luge Dévale	52,00 €	80,00 €
Privatisation à l'heure	300,00 €	
Photo	3,50 €	

Achat des tickets à la billetterie "Luge Dévale" : 9h30 - 13h00 & 13h30 - 17h45

Les titres luge achetés pendant l'hiver 2025-2026 sont valables sur l'été 2026.

L'activité LUGE DEVALE n'est pas autorisée aux enfants de moins de 3 ans

### REMONTÉES MECANIQUES


- R2 - Clos du Vallon (7J/7, 9h30-16h30)
- R3 - Homme de Pierre (7J/7, 9h30 - 16h30)
- R5 - Plate de la Nonne (7J/7, 9h30-13h00 & 13h45-16h30)

#### Forfaits VTT

	ADULTES (13 ans et +)	ENFANTS (de 5 à 12 ans)
4 heures consécutives	23,90 €	18,70 €
1 jour	26,90 €	21,80 €
1 jour FOV	28,00 €	23,00 €
2 jours consécutifs	44,00 €	34,00 €
2 jours consécutifs FOV	46,00 €	36,00 €
6 jours consécutifs	102,00 €	72,00 €
6 jours consécutifs FOV	114,00 €	84,00 €
Exclu web Risoul : 6 jours consécutifs + 1 descente en luge offerte*	102,00 €	72,00 €
journée supplémentaire au-delà d'un forfait 2 et 6 jours	23,00 €	18,00 €
Saison FOV - 35% détenteurs Saison Hiver 25-26 + 5 descentes luge offertes	117,00 €	91,00 €
Saison FOV	180,00 €	140,00 €
Pass Enduro = RM + Navette**	En attente OT Risoul	En attente OT Risoul
Carte Forfait Obligatoire rechargeable et non remboursable	2,00 €	

<b>Offre Course TRJV - RISOUL uniquement</b>		
	<b>ADULTES (13 ans et +)</b>	<b>ENFANTS (de 5 à 12 ans)</b>
4 heures consécutives	<b>16,80 €</b>	<b>13,60 €</b>
1 jour	<b>19,80 €</b>	<b>15,60 €</b>

<b>Forfaits Piétons / VTT unité</b>			
		<b>ADULTES</b>	<b>ENFANTS</b>
1 montée télésiège R3 ou R6	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		
1 Descente offerte	005-210501193-20260427-D2026-054-DE	<b>9,30 €</b>	<b>7,30 €</b>
2 montées télésiège	Accusé certifié exécutoire		
1 Descente offerte	Réception par le préfet : 28/04/2026	<b>14,90 €</b>	<b>11,40 €</b>
1 montée TSF Clos du Vallon	Publication : 28/04/2026	<b>7,30 €</b>	<b>6,10 €</b>
1 descente télésiège R3 ou R6	Pour l'autorité compétente par délégation		<b>5,00 €</b>

Offert pour les enfants de (-) de 5ans sur  en fonction d'un justificatif en caisse  
 \* exclu web  
 préalable obligatoire

<b>Offre Web "Samedi je roule" -25% Risoul uniquement</b>	
Journée Adulte	<b>20,20 €</b>
Journée Enfant	<b>16,40 €</b>

<b>Exclu web - Pack Tribu FOV (min 4 personnes)</b>	
Journée	<b>23,00€/pers</b>
2 jours	<b>36,00€/pers</b>
6 jours	<b>84,00€/pers</b>